

OBJET : (020) AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES - SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENT D'INTERET GENERAL (S.I.E.R.E.I.G.) – REMPLACEMENT DES SUPPLEANTS

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE SIX AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	M. WILLIOT
M. FABRE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	Mme JACQUET LEGER
M. BOISCO	à	M. JAMET
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

ABSENT : M. PONCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 13 avril 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20230606 - DL2023 - 41 - DE

Publiée le 13 avril 2023



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NGUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/41 du 06 avril 2023

OBJET : (020) AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES - SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENT D'INTERET GENERAL (S.I.E.R.E.I.G.) – REMPLACEMENT DES SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2121-21, L 2121-29, L 2122-21, L 2121-33, L 5211-7, et L 5711-1

Vu la délibération N°2020/65 du 10 juillet 2020 portant désignation des délégués de la Ville au sein du Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G.),

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration, il convient de remplacer Madame Ricard et Monsieur Gueudin qui ne souhaitent plus siéger en tant que membre suppléant au sein du Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G.),

Considérant que l'unanimité des membres du Conseil Municipal a souhaité procéder au vote à main levée.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : de procéder à la désignation des délégués de la Ville de Sannois au Comité du Syndicat susvisé :

Suppléant

1 – Mme AUBIN Martine

2 – Mme CAMPAGNE Séverine

Article 2 : dit que le reste du dispositif de la délibération N°2020/65 du 10 juillet 2020 demeure inchangé.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal